

École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

DSA d'architecte-urbaniste

Connaissances et pratiques
de l'architecture et de l'urbanisme
au service du projet territorial



Le DSA forme des concepteurs. Il s'adresse aux architectes et paysagistes diplômés qui s'intéressent aux territoires et se demandent de quelle manière transformer l'environnement et construire encore aujourd'hui.

Le terme urbanisme désigne communément un ensemble de pratiques qui conduisent à l'aménagement de la ville et du territoire. Parmi ces pratiques, le DSA s'intéresse à la conception formelle (architecture, urban design, landscape architecture). Les apports scientifiques et disciplinaires variés ainsi que l'apprentissage du maniement des échelles sont mis au service d'une approche écologique qu'on peut nommer architecture du territoire, ou même architecture de la Terre (terrestrial architecture). Comme on dessine un édifice, on dessine une rive, un talus, une place ou une plateforme, un système de parcs. Le DSA forme à travailler à la compréhension et à la transformation de tous ces objets et de leur substrat, avec la même attention et la même intentionnalité. Ainsi, le DSA convoque et approfondit les connaissances et pratiques de l'architecture et de l'urbanisme au service du projet territorial. Car on ne saurait détacher la mise en œuvre de l'architecture de la mise en forme du monde.

L'équipe pédagogique du DSA croit que le territoire est mis en forme, et que la maîtrise de cette mise en forme nécessite un concepteur pour construire des mondes habitables.

En vue de former ces concepteurs, l'enseignement est consacré à l'apprentissage d'un ensemble de pratiques :

- Mobiliser des savoirs
- Construire
- Représenter
- Lire
- Écrire
- Argumenter.

Spécificités

- Atelier de projet urbain et territorial à partir de commandes réelles : réalisation d'études à la fois prospectives et pré-opérationnelles en dialogue avec des commanditaires « réels » (collectivités territoriales, institutions publiques...).
- Atelier d'écriture et cahiers du DSA d'architecte-urbaniste : publication d'études à visées exploratoires et prospectives.
- Semaines thématiques : un ensemble d'experts mobilisés pour approfondir un thème (représentation, environnement, approches sociologiques, économie, écologie...).
- Voyages d'étude en France et à l'étranger.
- Liens avec l'équipe de recherche l'Observatoire de la condition suburbaine (OCS/UMR AUsSser 3329) et la chaire partenariale « Le littoral comme territoire de projets ».

Organisation

La formation s'organise sur trois semestres.

Les deux premiers sont principalement consacrés à l'atelier de projet urbain et territorial et aux semaines thématiques.

Un enseignement portant sur l'argumentation, l'écriture et la communication visuelle complète le projet et accompagne les étudiants dans l'acquisition des outils nécessaires à la réflexion sur le projet et à son expression. Parallèlement à l'atelier de projet, des semaines thématiques accompagnent les étudiants dans l'acquisition des outils, méthodes et savoirs indispensables à la discipline. Des experts viennent au DSA pour approfondir des thématiques avec les étudiants. Un voyage en France et un voyage à l'étranger font partie de la formation. Pendant le troisième semestre, une mise en situation professionnelle sert de cadre à la réalisation d'un travail de rédaction problématisé, sous la forme d'un article professionnel, soutenu devant un jury.

Débouchés

Le DSA d'architecte-urbaniste prépare aux métiers de l'urbanisme engagés aux côtés du projet et de la maîtrise d'œuvre.

Il permet aussi d'intégrer des structures professionnelles qui interviennent à d'autres niveaux du projet urbain (collectivités locales, aménageur, promotion immobilière, bureaux d'études, CAUE, etc.). Il peut enfin constituer un tremplin vers le doctorat au sein de l'OCS/UMR AUSser 3329 (professeurs HDR : Sébastien Marot et Paul Landauer).

Double cursus DSA/HMONP

Pour les architectes diplômés d'État, il est possible de suivre, en quatre semestres, les deux formations, à condition que la mise en situation professionnelle commune réponde à la fois aux attendus du DSA et de la HMONP (maîtrise d'œuvre architecturale urbaine).

Inscription et pré-requis

La formation s'adresse aux architectes (DPLG, DE, architectes diplômés à l'étranger), ainsi qu'aux paysagistes diplômés.

Le coût de la formation est de 1500 euros pour la première année et 492 euros pour la deuxième. La formation est ouverte à une bourse sur critères sociaux (Crous de Créteil) et/ou une demande de prise en charge par un Fongecif, Pôle emploi ou un OPCA pour les salariés.



**Consultez
les Cahiers du DSA**

Le diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) d'architecte-urbaniste forme des concepteurs. Il s'adresse aux architectes et paysagistes diplômés qui s'intéressent aux territoires et se demandent de quelle manière transformer l'environnement et construire encore aujourd'hui.

Formation post-master dirigée par Éric Alonzo, professeur (Premier prix européen Manuel de Solà-Morales 2017) et Pierre Alain Trévelo (TVK)

avec Gwenaëlle d'Aboville (Ville Ouverte), Thibault Barbier (Atelier Georges), David Enon (TVK), Julien Romane (Les Marneurs), Sébastien Marot, Thaïs de Roquemaurel, et aussi Ido Avissar (List), Julien Boidot, Éric Charmes, Martin Étienne, Alia Bengana (EPFL, HEIA Fribourg), David Mangin (Seura), Samuel Maillot (RR&A), Alfred Peter, Bas Smets, Rémy Turquin (Bassinnet Turquin Paysage), etc.

Où se déroule la formation ?

À l'École d'architecture de la ville & des territoires sur le campus de la Cité Descartes RER A (Noisy-Champs), à 20 min de Paris.

Quel est son coût ?

1^{re} année : 1 500 €

2^e année : 492 €

Qui peut s'inscrire ?

Architectes (DPLG, ADE, architectes étrangers), paysagistes diplômés.

Combien de places ?

Chaque promotion compte environ 15 participants.

Quelle est la date limite d'inscription ?

Les dates d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'École.

Des précisions ?

Patricia Coudert

+33 (0)1 60 95 84 28

patricia.coudert@paris-est.archi.fr

Comment s'inscrire ?

En ligne, sur le portail de préinscription accessible depuis la page de la formation DSA, sur le site de l'École d'architecture.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAÏSE

Liberté
Égalité
Fraternité

École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est



Membre fondateur
Université
Gustave Eiffel



CONFÉRENCE DES
GRANDES
ÉCOLES